

**MAIRIE DE PERS-EN-GÂTINAIS**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 Février 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 février 2015 en séance ordinaire par M. BORGIO Gilbert, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Étaient présents :

M. BORGIO Gilbert – Mme BOUTISSEAU Nadège – M. SUBERVILLE Arnaud –  
Mme BOLLE Joëlle – M. BORGIO Grégory – M. BOUSSIN Serge – Mme BRUNI Virginie –  
M. LOFFROY Bruno – Mme HAMON Nadège – M. CHÉREAU Jean-François

Nomination d'un secrétaire de séance, Mme Virginie BRUNI.



Monsieur Gilbert BORGIO ouvre le conseil municipal à 19h30.

Approbation du dernier compte-rendu : adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande achat de nouveau matériel informatique chez Berger Levrault,
- Abri bus de la Mairie avec la couverture. (1 535 € H.T. + environ 1 000 € H.T. de couverture).

Cette demande est acceptée par le conseil.

**1 – Ouverture de crédits.**

- ◆ Pour l'achat du gyrobroyeur une demande d'ouverture de crédits de 1 047.43 € est demandée au compte 2257.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- ◆ Le conseil municipal étudie le devis de Berger Levrault (Magnus) pour le renouvellement du système informatique :
  - Matériel et installation : 2 158.80 € T.T.C.,
  - Logiciels : 3 000.00 € T.T.C.,
  - Logiciel cartographie : 3 045.40 € T.T.C..

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'achat du matériel et son installation ainsi que pour les logiciels.

Le conseil reporte l'achat du logiciel cartographie.





## **10 – Mise aux normes des prises électriques extérieurs et éclairage de l’Eglise.**

Mise aux normes des prises électriques extérieures et de l’éclairage extérieur de l’église.

Déplacement prises électriques sur poteaux électriques + éclairage extérieur église : devis 1 100 .00 € H.T. de SOMELEC.

Vote à l’unanimité Pour.

## **11 – Achat d’une rampe pour l’Eglise pour la mise aux normes pour personnes à mobilité réduite.**

Achat rampe amovible pour église.

Pour la salle polyvalente : Achat poignées pour toilettes femmes ; voir pour toilettes hommes un accès aux handicapés. Plus place de parking pour personnes à mobilité réduite, à signaler...

Devis à faire.

## **12 – Extension du réseau d’eau, route de La Selle.**

Pas de proposition du Syndicat des eaux pour le moment.

Report de la délibération.

## **13- Questions diverses.**

- \* Loi Macron : le notaire d’Egreville, Maître BAUDY nous demande de signer la lettre de soutien contre le vote de la Loi Macron.
- \* Commissions externes, madame Bolle demande une transmission aux conseillers municipaux par mail des comptes rendus.
- \* Vote le samedi 7 mars 2015 pour ou contre le projet de construction du « Centre Aquatique » à Courtenay par toutes les personnes du Canton.  
Une valeur de 350 000.00 € par an est estimée pour l’entretien des locaux et fonctionnement....  
La réalisation de ce projet impliquerait une hausse de 10 % minimum sur les impôts fonciers et sur la taxe d’habitation.
- \* Feu d’artifice du 13 juillet 2015 : le Comité des Fêtes et des Loisirs de la commune organise une petite fête (restauration, bal...) le 13 juillet 2015.  
Pour embellir le bouquet final on demande 400 euros en plus pour le feu d’artifice.
- \* Randonnés pédestres : poteaux à planter par l’agent technique.
- \* La roche en bordure de la route Rue du Menhir à enlever.  
A faire classer les Menhirs au Patrimoine culturel et historique.
- \* Eglise : projet de refaire le toit. Rendez-vous avec la Fondation du Patrimoine.

- \* S.D.I.S. (Service Départemental d'Incendie et de Secours) : pour information, on paye 5 154.00 € par an.
- \* Détecteurs de fumée : à acheter et à installer.
- \* Achat d'un extincteur incendie pour le local de La Monnerie.
- \* Défibrillateur : après l'achat d'une batterie neuve, il faudrait payer une réinitialisation. Puis nécessité de l'entretenir tous les jours.... Voir ce que l'on fait ultérieurement.
- \* Couvrir la source Saint-Loup : mettre un grillage solide au dessus par sécurité à cause de la présence des enfants et de la profondeur de la source.
- \* D.D.T. : les dossiers de permis de construire et certificat d'urbanisme et déclaration préalable vont être pris en charge par la C.C.B.C. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- \* Proposition pour installer une porte de service de la cuisine à la salle polyvalente : à voir...
- \* Abri bus de La Merville : mal protégé (plein vent et pluie), trop haut...
- \* Comice Agricole le samedi 22 août 2015.  
Projet de char à faire ; thème choisi : les animaux + poules.
- \* Remerciements pour les Conseillers Municipaux et les habitants de la commune pour leurs aides bénévoles pour l'entretien du village et la participation à la vie communale.
- \* Epareuse : Bruno Loffroy et Jean-François Chéreau se proposent de passer l'épareuse pour la commune (facturation de frais...) et Monsieur le Maire à titre bénévole.
- \* Remerciements à Nadège BOUTISSEAU et Grégory BORGIO pour la dernière permanence mairie le 1<sup>er</sup> samedi de février 2015. Ils ont trouvé des erreurs de comptes de la trésorerie, rectifiés depuis...
- \* Sécurité Routière : il faut préparer un dossier avec notre projet et l'envoyer au Conseil Général... On nous propose de passer par un bureau d'études Ingenov 45. A voir...
- \* Commission du S.I.I.S. : obligation pour les parents d'inscrire les enfants de l'école maternelle et primaire au préalable à la Mairie.  
33 enfants de Pers-en-Gâtinais vont aux écoles de La Selle sur le Bied.  
La commune participe pour un montant de 44 000.00 € pour les écoles de La Selle sur le Bied.  
Voir remplacement d'un accompagnateur dans le bus scolaire en cas d'absence.  
Besoin agrément ?

- \* Arrêts car scolaire du collège : à la Mairie, La Merville (demande maintien de cet arrêt de bus).  
Un arrêt à Bilordes ? Cet arrêt était déclaré avant... Se renseigner.
- \* Un administré demande le tarif d'hébergement du nouveau site internet et la consultation du contrat. Une réponse négative.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à : 22h15

Secrétaire de séance,  
Madame Virginie BRUNI

Monsieur le Maire,  
Monsieur BORGIO Gilbert